



J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



Avant l'examen
du permis de
conduire

ÉTAPE 1

S'inscrire à l'examen du permis de conduire
(première inscription ou après annulation/invalidation)



Auto-Ecole

Si vous êtes inscrits dans une auto-école, elle doit être votre interlocuteur de référence.

Demande d'enregistrement du dossier de permis de conduire
pour les **candidats individuels**.
(Permet de disposer du n° NEPH nécessaire pour l'inscription à
l'épreuve du code de la route)



Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>
Tel : 3400 (du lundi au vendredi : 7h45-20h et
samedi 8h-17h)

Demander un duplicata après la perte d'un dossier d'inscription
papier ou suite à la fermeture de son auto-école

Demander la communication / la réactivation de son numéro
NEPH

Demander la correction des informations du Fichier National de
Permis de Conduire



Démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/neph69>

ÉTAPE 2

S'inscrire au **code de la route** en tant que candidat individuel



Opérateurs agréés

Bureau Veritas: <https://codengo.bureauveritas.fr>
DEKRA : <https://www.le-code-dekra.fr>
La poste : <https://www.lecode.laposte.fr>
Person Vue : <https://www.pointcode.fr>
SGS : <https://www.objectifcode.sgs.com>

S'inscrire au **code de la route** en tant que candidat individuel
pour les sessions non francophones / DYS / personnes
présentant un handicap.

Centre des Permis de Conduire

@ : ddt-repartition@rhone.gouv.fr
via le formulaire spécifique.

ÉTAPE 3

S'inscrire à l'**épreuve pratique** de l'examen du permis de
conduire en tant que candidat individuel

Le Rhône change de plateforme pour la
programmation des examens en candidat libre.
Cette mise en place nécessite une interruption
des inscriptions pour quelques semaines. Le
nouveau lien sera disponible d'ici le 15 août.

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée

J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?




Après l'examen
du permis de
conduire

ÉTAPE 1

Connaître le résultat après passage de l'examen du permis de conduire

*Si le résultat est positif
(réussite à l'examen)*

En cas d'erreur constatée sur le
CEPC (titre de conduite provisoire)

Sur internet :
 <http://resultatspermis.securite-routiere.gouv.fr>

**DDT du Rhône – Unité éducation
routière**

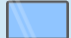
Par mail : ddt-er@rhone.gouv.fr ou sur RDV

ÉTAPE 2

Demander la production, puis suivre l'édition de son permis
de conduire

Le permis de conduire sera envoyé directement au domicile du candidat.

**Agence nationale des titres
sécurisés (ANTS)**

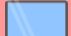
 <http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi
8h-17h)

ÉTAPE 3

Se renseigner en cas de problème d'acheminement de son
permis

**Centre de Contact Citoyens de
l'ANTS (CCC)**

 <http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi
8h-17h)

→ Titre conservé pendant 6 mois avant d'être
détruit

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée –

J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



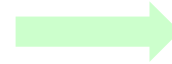
Après avoir
reçu son permis
de conduire

Se renseigner sur une annulation ou une suspension de son permis ou demander un relevé d'information intégral



Préfecture du Rhône
Uniquement par courrier à l'adresse :
DSPC-BPA-réglementation routière
18, rue de Bonnel
69419 LYON Cedex 03
(Pour le relevé, fournir une adresse électronique, une photocopie du permis et de la pièce d'identité)

Déclarer le vol de son permis de conduire



Commissariat de police

Demander l'enregistrement d'un stage de récupération de points

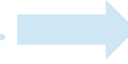
Demander un nouveau permis de conduire en cas d'erreur constatée sur son permis de conduire

Demander un nouveau permis de conduire en cas de vol, perte, détérioration.

Demander un nouveau permis de conduire en cas de fin de validité du permis existant.

Demander un nouveau permis de conduire en cas de changement d'état civil.

Demander un permis de conduire international



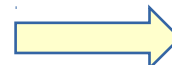
Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)

<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>



Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)

Échanger son permis de conduire étranger



Préfecture

Uniquement sur rendez-vous:
<http://www.rhone.gouv.fr> rubrique démarches administratives / permis de conduire / conduire en france avec un permis étranger »

Connaître le solde de points de son permis de conduire



Sur internet : Tele7.interieur.gouv.fr/tlp

Ou directement sur le site de l'ANTS (avec un compte France Connect)

Toute demande ne relevant pas du bon service ne pourra pas être traitée

J'ai une question relative au permis de conduire : qui contacter ?



Pour les auto-écoles

Demande d'agrément

Demande d'autorisation d'enseigner

Se renseigner pour le label « qualité des formations »

Demande concernant l'enregistrement ou l'édition du titre de conduite

Toute demande relative aux examens du permis de conduire : réclamation, non réception d'un résultat, communication de statistiques...

Toute demande relative aux places d'examens du permis de conduire : réclamation, annulation, réservations ETG, demande de places supplémentaires

Demande concernant un sujet de réglementation « permis de conduire »

Se renseigner pour le dispositif « permis à 1 euro par jour »

NEPH inactif, demande de modification sur le FNPC, de relevé d'information restreint, de communication du NEPH



Préfecture du Rhône

DSPC-BPA-auto-écoles
18, rue de Bonnel
69419 LYON Cedex 03

pref-enseignementdelaconduite@rhone.gouv.fr

04.72.61.62.31

Accueil physique pour les agréments et le label sur RDV

Démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/adhesion-au-label-qualite-69>

Agence nationale des titres sécurisés (ANTS)



<http://permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Tel : 3400 (lundi-vendredi: 7h45-20h et samedi 8h-17h)

DDT du Rhône – Unité éducation routière

Par mail : ddt-er@rhone.gouv.fr

Accueil physique uniquement sur RDV (demande par mail)

Site internet : www.rhone.gouv.fr rubrique démarches administratives / permis de conduire routier / passer l'examen dans le Rhône / espace pour les établissements d'enseignement de la conduite

Démarches simplifiées

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/neph69>